

L'HISTOIRE DE L'ECOLE, DE
LA FORMATION ET DE LA
RECHERCHE GABONAISES
ET DES DIFFERENTS ETATS
GENERAUX, COLLOQUES
ET SEMINAIRES
NATIONAUX.

14 janvier

2010

Par Saint Thomas Tholeck LECKOGO-ECKUNDA
Inspecteur Pédagogique d'Histoire Géographie et de Vie Scolaire

**Séminaire-atelier
d'immersion,
préparatoire des
Etats Généraux**

De par la qualité et les performances du système éducatif au sein duquel elle se construit, se fait et se transmet, l'éducation est à la société, ce qu'est le bâtiment à l'économie. En ce sens, elle se présente sinon comme un thermomètre, du moins, comme un indicateur majeur permettant l'appréciation de l'état de santé de la société concernée.

Ainsi, le système éducatif renseigne sur l'aptitude d'un peuple à adapter ses modes de pensées à l'évolution du monde, par la construction de nouvelles échelles de valeurs, la production ou le renouvellement de ses élites, acteurs essentiels et privilégiés de son épanouissement.

En effet, s'il est vrai que les crises sociales n'ont pas toujours eu pour origine fondamentale l'incapacité de l'Ecole à assumer ses missions, il n'en demeure pas moins qu'elles influencent si fortement le système éducatif qu'il en résulte, inévitablement, des dysfonctionnements plus ou moins aigus qui, de plus, persistent peu ou prou dans le temps. Du coup, à défaut d'avoir su, ou voulu, y apporter des réponses pertinentes et tout aussi durables, on opte pour le plus facile. On a alors vite fait de trouver dans la faiblesse du système éducatif, le bouc émissaire parfait pour justifier les autres faillites sociales : économique avec chômage de longue durée et pauvreté galopante ; culturelle, voire religieuse avec violences multiformes, dépravation des mœurs et pertes des valeurs.

Ce faisant, il s'établit, de façon subliminale, un lien et un degré de responsabilité fort ambigu entre la société et l'Ecole.

Ce lien de cause à effet, parfois entretenu plus ou moins volontairement, suscite et alimente d'après débats à travers le monde sur la pertinence, voire la légitimité de l'Ecole.

En effet, organisés pour « fabriquer » les cadres supérieurs et moyens, les ouvriers pour les entreprises, les médecins, les chercheurs, les enseignants, les fonctionnaires de la haute administration publique et privée, tous indispensables au développement économique, technologique, scientifique et culturel des sociétés, les systèmes éducatifs à travers le monde, et le nôtre plus qu'aucun autre, semblent pourtant, de plus en plus se caractériser par la faiblesse de leur rendement interne, la médiocrité de l'offre d'éducation, l'inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi.

L'on comprend, dès lors, que du discours sur la légitimité de l'école, on en arrive à la question qui bouscule nos certitudes et ébranle notre assurance : « A quoi sert l'école ? »

Autrement dit, pourquoi continuer à mettre des sommes d'argent relativement colossales dans une industrie si peu productive ?

A bien y regarder, loin d'être une remise en cause brutale et irréversible de la légitimité de l'école, cette question est, avant tout, me semble-t-il, l'expression de notre angoisse profonde et de notre désarroi devant la défaillance de notre outil de développement le plus sophistiqué, notre machine sociale parmi les plus complexes : le système éducatif, dans son acception la plus globalisante.

Cependant, si l'on s'accorde sur l'affirmation selon laquelle il n'y a de richesse que d'hommes, l'on ne saurait nier, en même temps, que toute politique de développement durable tire son efficacité et fonde son assurance sur la qualité et les performances de son Ecole.

Dès lors, il s'impose à nous un double questionnement :

- a) Puisqu'aucun pays au monde, pas plus que le nôtre, ne peut se satisfaire de la médiocrité de son système éducatif, comment rendre celui-ci plus efficace et performant, pour le mettre véritablement au service d'un développement durable ?
- b) Puisque « tout le monde » connaît les maux dont souffre notre système d'éducation, de formation et de recherche, des Etats généraux, encore, pour quoi faire ?

Telle est, pour ma part, la compréhension que j'ai eue de l'équation qui est soumise à notre compétence pour résolution.

J'ai, en effet, pris le risque de percevoir dans l'organisation des Etats généraux par la plus haute institution du pays, le Président de la République, 27 ans après que se furent tenus les premiers en 1983, la manifestation de sa volonté de se doter d'un code de décryptage juste du fonctionnement, ou du degré de dysfonctionnement, de notre système éducatif, outil de développement par excellence, de formation du citoyen, et d'accomplissement de la personne humaine. Cela dans l'optique de produire à terme la bonne clé d'allumage des turbines du Gabon émergent.

C'est donc dans cet esprit, essentiellement, que s'est inscrit mon propos.

Certes, le thème qu'il m'a été demandé de traiter est : « *Histoire de l'Ecole, de la Formation et de la Recherche gabonaises et des différents états généraux, colloques et séminaires nationaux* ». Ce qui suggérerait, a priori, une approche diachronique de la problématique. Mais, là encore, j'ai fait le choix du risque de paraître superficiel ; en me gardant de m'appesantir sur l'avènement chronologique de ces colloques et séminaires, préférant me concentrer – sans garantie de succès du reste – sur la réponse à donner à la question qui me paraît centrale : les Etats généraux pourquoi ?

Tout au plus m'efforcerais-je de les restituer dans un contexte de l'évolution de notre système éducatif, qui puisse donner un sens pratique au présent exercice.

Aussi, me suis-je proposé de rappeler brièvement les fondements de l'Ecole Gabonaise, dont découle tout le reste, en examinant sans les détailler, dans leurs similitudes et leurs différences, les rencontres d'envergure nationale qui se sont succédées dans notre pays depuis près d'une trentaine d'années.

Le but d'une telle démarche est, naturellement, sinon de légitimer les prochains Etats Généraux, du moins d'en apprécier la rationalité de la tenue.

C'est dans ce souci que j'ai voulu distinguer deux périodes essentielles de l'histoire de l'Ecole gabonaise : De 1960 à la fin des années 70, et des années 1980 à nos jours.

I- Des années 60 à la fin des années 70.

Il me paraît difficilement envisageable de parler de ce qui est appelé « Ecole gabonaise », entendu par là les modes d'organisation, de conception, de transmission des savoirs, des savoir-faire, des connaissances intellectuelles et des compétences professionnelles, ainsi que celui de leur évaluation, c'est-à-dire, en définitive, le système éducatif, sans évoquer brièvement la période qui précède l'indépendance, dans la mesure où, précisément, l'Ecole gabonaise, petite fille de l'industrie coloniale, en est l'héritière.

Cela permet de mesurer la qualité du bond fait par notre système éducatif dès les premières années de la République, par l'amplitude de sa démarcation d'avec les objectifs et les finalités de l'Ecole coloniale.

En effet, alors que le bréviaire se préoccupait de reformater la vision cosmogonique de l'Africain, le syllabaire lui, s'occupait d'inoculer sagement les valeurs et les modes de pensée cartésiens, sans jamais déborder du cadre de la simple compréhension de la consigne donnée, et de l'exécution de la tâche prescrite. Son rôle est clair : former les agents administratifs subalternes à moindre coût, et capables non seulement de résister à un environnement hostile, mais aussi à des traitements médiévaux, tout en évitant d'éveiller leur esprit à la critique, donc à la prise de conscience de leur état de colonisé.

De ce point de vue, l'école rejoint l'église pour être considérées comme les deux fers de lance majeurs de l'implantation coloniale : un outil redoutable d'assujettissement. Il n'est pas étonnant de dénombrer 92% de taux d'analphabétisme chez les femmes âgées de plus de 65 ans en 2000¹.

Aussi, à l'avènement de l'indépendance, l'Ecole moderne change-t-elle de statut et devient un instrument de libération des mentalités, de développement économique et politique, d'émancipation sociale et d'affirmation culturelle. Les nouvelles autorités politiques, ayant à cœur la construction de leur jeune pays, donnent au système éducatif un cadre juridique en lui assignant de nouveaux objectifs et une finalité éducative à la hauteur de leur ambition.

C'est ainsi qu'est prise la loi 16/66 du 9 août 1966 qui, pour l'essentiel, dispose que l'enseignement est obligatoire et gratuit de 6 à 16 ans, sur toute l'étendue du territoire ; que celui-ci vise à permettre l'épanouissement de l'enfant et de l'adulte, aux plans intellectuel, moral et physique, sans distinction de sexe, d'origine sociale, de nationalité, d'appartenance ethnique ni religieuse, de race. Elle règle ainsi, un quart de siècle avant la tenue de la conférence mondiale de Jomtien, la question du droit de tous à l'éducation, et celle qui constitue le cheval de bataille de l'Unicef et des associations féministes telles que le FAWE : la scolarisation de la jeune fille. C'est le premier succès de l'Ecole gabonaise.

Son deuxième succès est la conséquence directe de l'ouverture de l'école à tous qui lui permet d'atteindre rapidement des taux de scolarisation parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne, avec plus de 90% de taux de scolarisation net à la fin des années 70, et une parité garçons/filles quasi parfaite, lorsque certains pays, anciennes colonies françaises eux aussi, n'en sont qu'à 30 ou 40% de taux brut de scolarisation, et un très grand écart entre les filles et les garçons.

Le troisième élément, qui est davantage un atout qu'un succès, c'est la disponibilité des ressources financières avec notamment, chose rarissime, la prise en charge des dépenses d'éducation liées à la gratuité du manuel et aux fournitures scolaires, et l'octroi d'une bourse à l'élève et à l'étudiant.

De plus, jouant positivement de la relative faiblesse de sa population, l'offre d'éducation que l'Etat fait en matière d'infrastructures d'accueil est quelques fois supérieure à la demande dans certaines régions du pays.

¹ Enquête démographique et de santé Gabon 2000, Ministère de la planification, juin 2001.

Le couronnement de cette avancée remarquable se fait avec l'ouverture d'une université nationale en 1970 et la création des grandes écoles qui vont suivre.

Mais, victime du succès des débuts, et incapable d'anticiper la demande sans cesse croissante, par une planification et une programmation rationnelles des investissements liés à l'accroissement des capacités d'accueil là où la demande est avérée, et la formation des formateurs et des personnels d'encadrement, en vue d'atteindre des ratios souhaitables, le système va, entre 1970 et 1980, montrer des signes de saturation et se signaler progressivement par des contreperformances et des dysfonctionnements notables aux différents niveaux d'enseignement et de formation.

Dans le primaire, la situation se caractérise, entre autres aspects, par :

- Un accroissement exponentiel des taux de redoublement. De 38% en 92/93 pour l'ensemble du cycle élémentaire. Cette situation atteint le seuil critique en 1998-1999 où l'on observe que sur cent élèves inscrits en première année du primaire, 53% ont repris la classe. Ce qui place le Gabon au tout premier rang au monde des systèmes champions du redoublement.
- Un encombrement relatif des classes, qui fait opter pour le régime de mi-temps dans les grands centres urbains, afin de donner l'illusion de faire de la place aux 120 ou 130 élèves inscrits dans une même classe pédagogique, et obligés de se partager une classe physique prévue pour moins de la moitié de ces effectifs.

Dans le secondaire, les taux d'abandon, notamment celui des filles, augmente de façon perceptible. Et, si le taux d'occupation des salles de classes ne paraît pas aussi alarmant qu'au primaire, c'est grâce à l'artifice du concours d'entrée en sixième qui ferme la porte du collège à des milliers de candidats justifiant pourtant d'assez de compétences acquises pour suivre des études secondaires.

La baisse manifeste des taux de promotion et des taux de réussite aux examens nationaux que sont le BEPC et le BAC, sont autant d'indicateurs soulignant la détérioration de la qualité de l'éducation.

Dans le même temps, l'enseignement technique et professionnel, autant que la formation professionnelle, perçus ou conçus comme des espaces d'accueil des élèves en situation d'échec dans l'enseignement général, marquent leurs limites et se montrent de moins en moins capables de répondre à l'attente des opérateurs économiques.

A la caducité des contenus d'enseignement et à l'inadaptation des référentiels de formation, s'ajoute la dégradation des infrastructures, des appareils/outils et des matériels pédagogiques.

Dans l'enseignement supérieur et post universitaire, et la recherche, la situation ne semble guère meilleure. Une bibliothèque universitaire très vite évidée, une bibliothèque nationale, un musée national n'existant que dans les guides touristiques, sont les rares structures publiques censées répondre aux besoins des élèves, des étudiants et des chercheurs qui, de plus, manquent cruellement de moyens et de ressources tant matérielles que financières. Bref ! C'est un système malade dont il faut faire l'autopsie².

Tel est le tableau sommaire que l'on peut dresser du système éducatif et de formation à la veille de la tenue, du 17 au 23 décembre 1983, des Etats généraux de l'Education et de la Formation.

² Jules Bourdès-Ogouliguende : Président des Etats Généraux, compte-rendu des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, Ministère de l'Education Nationale, Libreville, 1984. p. 26

II- Des Etats généraux de 1983 à nos jours.

Il convient sans doute de rappeler qu'il y a toujours eu dans notre système éducatif depuis 1960 des réunions et des rencontres sectorielles, pour des raisons d'harmonisation, de régulation, de formation. C'est le cas, pour le premier degré, tout au moins, où l'organisation des séminaires de formation et des recyclages de renforcement des capacités constituait, jusque vers 1975, des moments d'évaluation régulière des contenus et des moyens d'enseignement, ainsi que des pratiques pédagogiques des enseignants.

Mais, à partir des années 80, ces rencontres vont, non seulement connaître une périodicité irrégulière, mais aussi se démarquer des premières par leurs objectifs et la nature des motifs qui les suscitent.

Il en est ainsi des séminaires nationaux des Inspecteurs (Koula-moutou en 1975, Cap Estérias en 1979), des Etats Généraux de l'Education et de la Formation en 1983, des Etats Généraux du Baccalauréat en 1998, du Séminaire national de réflexion sur le redoublement en 2000, du Conseil national de l'enseignement primaire et secondaire de 2005 et 2006, du Conseil national de l'enseignement supérieur de 2008.

L'on fera remarquer que ces assises tenues à tous les niveaux de notre système éducatif ont en partage quelques points saillants :

- Elles se tiennent à des périodes de crises aiguës du système éducatif.
- Elles sont précédées de longues séries de rencontres et de travaux préparatoires.
- Elles se livrent à une analyse de fond et établissent un diagnostic précis des insuffisances et des dysfonctionnements.
- Elles font des propositions d'amélioration jugées pertinentes etc.

Toutefois, en dépit de leurs similitudes avec les autres rencontres, il est indiqué de souligner que de par leur caractère de consensus national et transversal, qui a mobilisé 492 acteurs venus de tout le pays, leur objectif qui est la réforme du système éducation dans sa globalité, les Etats Généraux de 1983 font figure de référence historique absolue.

A ce sujet, le Président de la République de l'époque, El Hadj Omar Bongo, exprime ses attentes sans équivoque : « La réforme de l'éducation et de la formation s'impose donc, car elle sera le moteur du changement des mentalités, et nous permettra de résoudre nos problèmes de ressources humaines.

Cette réforme ne peut être que le fruit d'un consensus national, et c'est pourquoi j'ai tenu à réunir les Etats Généraux de l'Education et de la Formation ».

Pourtant, 27 ans après, aucune réforme de fond ne semble avoir été engagée avec des résultats à la mesure des attentes, malgré quelques actions prometteuses telles la construction de la deuxième université du pays en 1986, la spécialisation de la Faculté de médecine, le verdict est sévère : l'Ecole gabonaise est malade, sans que l'on dise avec précision le nom ou la gravité de la maladie.

Il découle donc de ce qui précède deux questions centrales :

- Au-delà des allant-de-soi et des idées reçues, *quel est l'état du système éducatif, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation qui justifierait aujourd'hui l'organisation d'une telle rencontre ?*
- A la lumière des diagnostics successifs et des recommandations qui s'en sont suivies, du reste largement partagés par la grande majorité de la communauté éducative, se précise l'interrogation suivante : *qu'est-ce qui expliquerait alors que les changements souhaités ne se soient jamais opérés totalement, ni n'aient produit les résultats escomptés ?*
- *Quelles transformations faire subir à notre Ecole, dans une approche systémique, c'est-à-dire qui inclue tout le cursus, de la petite enfance à la sortie de l'Université, en passant par les passerelles de qualification professionnelle, de manière à en faire véritablement un outil efficace au service d'un Gabon émergent ?*

Tel est, me semble-t-il, le questionnement qui devrait se situer au cœur des deuxièmes Etats Généraux, consacrés à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'adéquation formation-emploi, dans un examen guidé non pas par la passion ni les envies personnelles, par des éléments observables.

Je voudrais illustrer cette affirmation par ce qui suit :

- Dans le primaire, les enseignants, les encadreurs, les parents d'élèves, les administratifs, tiennent tous un discours des plus alarmants sur la fameuse baisse de niveau. Mais personne ne souligne que sur onze pays africains qui ont participé à l'enquête MLA en 2001, le Gabon a occupé la deuxième place derrière l'Ile Maurice en termes d'acquisition de compétences en français au CE2, avec 70%³, dans des conditions de travail et d'apprentissage sans commune mesure avec celles du pays cité.
- La réécriture des programmes, recommandée par les Etats Généraux de 1983, et récemment la révision curriculaire, qui s'est inscrit elle aussi dans le même élan, ont amené à l'intégration des réalités géographiques, historiques, culturelles et sociales, en même temps que l'éducation à la citoyenneté, à la paix et à l'environnement dans des manuels entièrement conçus et écrits par une expertise nationale, faisant du Gabon le seul pays en Afrique noire à avoir réalisé ce tour de force.
- Au plan pédagogique, on peut également noter le rallongement du cycle élémentaire de 6 à 7 ans, en vue de donner plus d'assises aux acquis de l'élève avant son entrée au collège.
- Dans le secondaire technique et professionnel, l'approche modulaire a eu pour vocation de réduire la distorsion entre la formation et l'emploi.
- Dans le supérieur, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement universitaire dans le monde, il a été instauré le système LMD. Etc.

A l'évidence, il serait souhaitable que les réponses que nous aurons à apporter au questionnement qui a précédé soient objectives et n'occultent nullement les quelques progrès accomplis au cours des deux dernières décennies. Elles devront, au contraire, s'en servir pour imaginer les stratégies les

³ Rapport final du Suivi permanent des acquis scolaires et évaluation des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les classes de CE2, Ministère de l'Education Nationale, Libreville, mai-juin 2001, p.108.

mieux adaptées aux fins de renforcer durablement, d'améliorer, ou de retirer ce qui doit l'être. Car tout n'est pas à effacer d'un coup de gomme. Tout n'est pas mauvais.

Des contradictions et des divergences de vue qui ne sauraient manquer au cours des débats d'une telle ampleur, pour un enjeu si capital, nous aurons le devoir de faire émerger la voix de l'objectivité, de l'humilité, afin de tendre vers l'émergence de notre pays.

Quelques références bibliographiques

Projet d'appui à l'élaboration d'un programme réforme et de développement de l'éducation, Unesco, Libreville, mars 2000.

Mignot Alain : Rapport sur l'enseignement supérieur au Gabon, novembre 2002.

Rapport final du Suivi permanent des acquis scolaires et évaluation des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les classes de CE2 , Ministère de l'Education Nationale, Libreville, mai-juin 2001,

Etats Généraux de l'Education et de la Formation, Compte-rendu des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, Libreville, 17-23 décembre 1983

Septième Séminaire des Inspecteurs de l'Education Nationale, Ministère de l'Education Nationale, Koula-Moutou, 30 juin-5 juillet 1975.

Huitième Séminaire des Inspecteurs de l'Education Nationale, Ministère de l'Education Nationale, Libreville, 19-24 février 1979